

# Circulaire aux S1

29 août 2012

## UNE RENTRE ACTIVE ET REVENDICATIVE : PESER DES A PRESENT POUR OBTENIR LE CHANGEMENT

La rentrée 2012, reste profondément marquée par les choix budgétaires et idéologiques ravageurs du pouvoir défait dans les urnes en mai et juin dernier. Certes, le nouveau Gouvernement et le nouveau Ministre ne pouvaient en quelques mois inverser les conséquences de la politique destructrice mise en place depuis 12 ans, mais les mesures d'urgence que le SNES et la FSU avaient demandées auraient incontestablement redonné de l'air à un système éducatif asphyxié, en améliorant les conditions d'étude des élèves et d'exercice des enseignants.

Si, le Ministre a donné un certain nombre de signaux positifs de rupture (abrogation du décret sur l'évaluation, réaffirmation de l'Éducation comme priorité nationale, reconnaissance du rôle des enseignants après un quinquennat de stigmatisation, décharge de trois heures pour les stagiaires, annonce de la fin du dogme de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite mais seulement pour les enseignants...), il a néanmoins maintenu la quasi-totalité des réformes contestées mises en œuvre par son prédécesseur et combattues par la profession : LPC et socle commun en collège, réforme des lycées, de la voie technologique, dispositif ECLAIR, management des établissements, assouplissement de la carte scolaire... Les annonces en postes supplémentaires sont très en deçà des besoins réels et de la nécessité de commencer d'endiguer, sans plus tarder, la crise aiguë des recrutements et celle du remplacement.

Le renvoi au local pour gérer la pénurie des moyens et en personnels demeure une norme de pilotage du système éducatif. Alors que les effectifs en collège et en lycée général et technologique progressent (+2300 élèves), les chefs d'établissement, au nom d'une conception de l'autonomie qui leur donne des prérogatives exorbitantes, sont chargés de mettre en œuvre le Service public d'Éducation avec moins de moyens, en jouant sur plusieurs ressorts : utiliser les réformes contestées pour mettre en concurrence les

disciplines et les personnels, mettre en cause les décharges statutaires, réduire les doublons et les horaires réglementaires pour mettre en place des options non financées ou des regroupements antipédagogiques, multiplier les heures supplémentaires, annualiser les services, alourdir le nombre d'élèves par classe, refuser des inscriptions d'élèves...

Le Recteur a encore aggravé la situation par son refus persistant d'engager de façon transparente la compensation des décharges de 3h des stagiaires. L'académie a reçu plus de 150 emplois supplémentaires en heures poste mais le Rectorat s'oppose à toute lumière sur la ventilation de ces moyens dans les établissements et à toute conversion des heures supplémentaires en heures postes. Cela risque donc de se traduire par un nouveau volant d'heures supplémentaires (alors que de l'aveu même du Recteur, le niveau d'HS est insupportable!!) et une désorganisation des services.

**Veiller au respect absolu de la décharge des stagiaires et à la transformation des HS en heures postes sont des enjeux majeurs à cette rentrée**

**Le SNES appelle les S1 et les personnels à être particulièrement vigilants et à s'organiser dans les établissements, ( AG dès la prérentrée... ) en vue de prendre toutes les initiatives nécessaires pour :**

- Faire respecter les obligations réglementaires de service et s'opposer à toute contestation des décharges et imposition abusive de majoration de service pour classes à faible effectif
- Refuser les heures supplémentaires au-delà de la seule heure supplémentaire
- Veiller au respect des horaires réglementaires, s'opposer aux classes surchargées...

La loi d'orientation et de programmation doit être débattue à l'automne prochain. La concertation a débuté cet été et doit se poursuivre. Le SNES y mesurera la volonté de rupture du Ministère et y portera dans le cadre du projet

éducatif qu'il défend, une conception ambitieuse du système éducatif, de nos métiers et de nos carrières.

Ces exigences, nous aurons à les faire entendre et respecter ensemble. La participation des personnels et leur mobilisation seront déterminantes, en particulier, face à ceux qui, parce qu'ils les ont soutenues, veulent maintenir les réformes du lycée, du socle commun et de l'autonomie des établissements. **C'est en ce sens qu'il appartient de faire des Etats généraux du Second degré une réussite (voir courrier du S1 de la rentrée).**

Le débat sur l'Ecole, déterminant pour l'avenir de la jeunesse et de nos métiers, ne peut être dissocié du contexte exceptionnel actuel. L'aggravation de la crise est à nouveau utilisée pour remettre en cause les Services publics et les solidarités collectives sous le couvert de l'austérité. La recherche de convergences avec l'ensemble des salariés et des usagers, ce qui est la responsabilité du mouvement syndical, est indispensable pour montrer que d'autres choix sont nécessaires et possibles.

**C'est pour cette raison que la commission administrative académique la veille de la tenue du conseil national du SNES les 11 et 12 septembre qui prendra des décisions en terme d'initiative et d'action dans cette période cruciale pour les intérêts et les droits des salariés, des jeunes et des retraités, est élargie aux S1.**

**Nous invitons chaque établissement à être représenté. Elle se tiendra à 17h 30 le lundi 10 septembre à la section académique d'Arcueil. Convocation et modèle d'autorisation d'absence vous parviendront par mail.**

Nous vous souhaitons une bonne rentrée, active et revendicative !

**Marie-Damienne Odent, Michel Vialle,  
Pascale Boutet  
Co-secrétaires généraux**

**LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION : L'AVENIR DU SECOND DEGRE ET DE NOS METIERS EN JEU  
CRISE ET RIGUEUR : D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES ET NECESSAIRES**



**COMMISSION ADMINISTRATIVE ACADEMIQUE ELARGIE AUX S1  
LE LUNDI 10 SEPTEMBRE 2012**

(à 17h 30 à la section académique d'Arcueil)

Chaque section d'établissement doit être représentée.

# ORGANISER L'ACCUEIL DES STAGIAIRES

## ***Le point sur le dossier des stagiaires :***

La désastreuse réforme de la formation des maîtres, mise en place en 2009 et sans cesse combattue depuis par le SNES et la FSU, a imposé un temps plein aux stagiaires contre un service de 6 à 8h auparavant. Elle poursuivait trois objectifs :

- Utiliser les stagiaires comme des moyens d'enseignement à part entière dans le cadre d'une politique qui avait fait de la réduction du nombre de fonctionnaires une priorité
- Ravaler nos métiers à l'application de bonnes pratiques pour transmettre le socle commun, sous l'égide d'un chef d'établissement transformé en manager pédagogique
- Désengager l'Etat de la formation professionnelle des personnels d'enseignement et d'éducation en transférant sa prise en charge aux universités dans le cadre des cursus des masters

Les actions et les initiatives du SNES et de la FSU avec la Profession (pétitions, rassemblement de stagiaires, refus massif du tutorat, interpellation médiatique...) ont fait de la question de la formation professionnelle et des conditions de stage un enjeu politique majeur. Le nouveau Gouvernement et le Ministre de l'Éducation nationale se sont engagés à remettre à plat la réforme et ont pris comme mesure immédiate l'attribution d'une décharge d'un 1/6 de service pour les stagiaires.

Pour le SNES-FSU, cette mesure transitoire de fait insuffisante pour alléger la charge de travail durant l'année de stage et permettre une véritable formation, ne peut être qu'une première étape.

Après la décision du Conseil d'État d'annuler le cadre réglementaire de la réforme de la formation des maîtres imposée par le Ministre Luc Chatel, suite au recours intenté par le SNES, le nouveau Ministre avait la possibilité de rompre nettement avec une conception de l'entrée dans le métier qui assimile les stagiaires à des moyens d'enseignement en définissant un nouveau cahier des charges à titre transitoire. Il ne l'a pas fait. Le dossier des dix compétences qui réduisent le métier de professeur à celui d'un technicien transmetteur du socle est maintenu. Lors de la titularisation, le chef d'établissement qui n'a aucune compétence pédagogique conserve un avis déterminant. Enfin, l'éviction des IUFM en tant qu'acteurs de formation perdure. Le SNES et la FSU, avec les collègues, sont déterminés à peser dans les discussions qui s'ouvrent pour réaffirmer et promouvoir une conception de la formation des personnels à hauteur de l'ambition de démocratiser l'École, ce qui exige des enseignants hautement qualifiés et formés, capables de transmettre des savoirs complexes et exigeants, concepteurs de leurs métiers et de leurs pratiques, pour faire réussir tous les élèves.

Le SNES appelle les sections d'établissement à accueillir syndicalement les stagiaires et à les inciter à se syndiquer.

Les militants de la section académique et des sections départementales étaient présents le 28 août lors de la pré-rentrée des stagiaires dans l'académie.

## **Vérifiez le respect des conditions d'exercice des stagiaires :**

### ***Vigilance sur la décharge, pas d'heures supplémentaires !***

Les stagiaires certifiés et les agrégés doivent avoir une décharge effective de 3h soit un service qui ne doit pas dépasser respectivement 15h et 12 h. La décharge de stagiaires CPE est de 6h, soit un maximum de service de 29h.

Or, le Recteur, dans une circulaire en date du 21 juin, a décidé de s'exonérer du cadre fixé par le Ministre en subordonnant la quotité de service des stagiaires aux besoins des services appréciés par le chef d'établissement. Celui-ci pourrait imposer de manière complètement abusive, un service supérieur aux stagiaires rémunérant les heures au-delà de la 15ème pour les stagiaires et de la 12ème pour les agrégés en heures supplémentaires.

Sont exclus du bénéfice de la décharge les ex-non titulaires et les ex-titulaires d'un corps d'enseignement, ce que le SNES et la FSU ont dénoncé.

### ***Le service doit être compatible avec la formation et l'apprentissage d'un métier complexe et exigeant***

Les stagiaires ne doivent pas être en service partagé sur plusieurs établissements.

Dans la mesure du possible, sauf dans les disciplines à faible quotité horaire par classe, le service des stagiaires ne doit pas comprendre plus de deux niveaux d'enseignement. La hauteur de leur service conjuguée à des réformes contestées qui n'ont cessé de réduire les horaires disciplinaires, rend particulièrement hypocrite cette préconisation ministérielle. Il faut cependant s'assurer que le stagiaire ne soit pas confronté à une multiplication de niveaux alourdissant d'autant une charge de travail déjà considérable au risque de compromettre leur réussite de leur année de stage. L'enseignement en post-bac et en section professionnelle est à proscrire.

Une journée dans leur emploi du temps doit être impérativement libérée pour le suivi de la formation (voir p. 4 du livret d'accueil).

### ***Le tuteur : un collègue volontaire et expérimenté***

Le tuteur doit être un enseignant volontaire et expérimenté. Il doit être, si possible, dans le même établissement.

Le SNES a levé le mot d'ordre de refus du tutorat, compte tenu de l'engagement ministériel d'accorder à titre de mesure immédiate une décharge de 3h pour les stagiaires.

***En cas de problèmes, contactez et incitez le stagiaire à contacter la section académique du SNES Versailles.***